

Non à la violence morale ! La CGT ne laissera passer aucun harcèlement.

A la réunion de la Formation Spécialisée, en introduction, nous sommes intervenus par la lecture d'une alerte, car nous avons eu connaissance de violences morales exercées envers une collègue par son chef de service ayant entraîné un arrêt de travail de plus de trois jours.

Nous avons été alertés par des collègues d'un SIP de Grenoble à Rhin et Danube, qu'une agente était en état de choc, suite à un entretien avec les responsables de son service.

Nous avons assisté la collègue, qui était en pleurs, dans un état de stress et de détresse psychologique très inquiétant.

Une camarade a accompagné la collègue d'urgence chez SOS Médecins à Echirolles. Le médecin a établi un arrêt de travail suite à accident de travail, et a conseillé de ne pas laisser notre collègue rentrer seule chez elle. Nous l'avons donc raccompagnée dans sa famille.

Ce n'est pas acceptable qu'une collègue se retrouve en arrêt pour accident du travail du fait des pressions morales qu'elle a subies.

Mais comment en sommes nous arrivé là ? Et ce malgré des alertes réitérées ?

La collègue est convoquée lundi 18 septembre, sans préavis, à un entretien dont elle ne connaît pas le contenu et vient, au départ, y participer confiante.

Elle se retrouve à cette réunion organisée par son chef de service qui est assisté par deux adjoints. Là, le chef de service lui explique qu'elle a des qualités indéniables, mais qu'elle devra changer de poste. Une multitude de reproches lui sont alors faits.

L'attaque est d'une extrême violence pour la collègue qui craque nerveusement. Elle ne voit pas d'autres solutions que de partir pour se protéger.

Cette action violente et préméditée a logiquement et malheureusement porté atteinte à l'intégrité psychologique de notre collègue, qui affirme « avoir été tuée » par cet incident. Le terme est fort mais reflète une souffrance vécue et répétée.

Nous avons exigé que cet événement violent qui a choqué une grande partie des collègues du SIP, qui a porté atteinte à la santé physique et mentale de notre collègue soit évalué à son juste niveau et que toutes les conséquences qui s'imposent en soient tirées. La protection d'une de nos collègues en dépend.

Sans attendre, nous avons demandé qu'une enquête de la Formation Spécialisée soit diligentée dans le service et qu'également qu'une enquête administrative soit ouverte.

Une fois la lecture de notre alerte faite, nous pensions que notre directeur aurait quelques mots envers notre collègue en arrêt, qu'il nous indiquerait qu'il prendrait en charge l'affaire et que tout serait fait pour mettre en protection notre collègue et qu'une enquête serait ouverte, et surtout qu'il condamnerait la méthode de management toxique utilisée.

Malheureusement nous n'avons entendu aucun mot d'empathie ou de compassion pour notre collègue.

En 2023, les violences faites aux femmes, le harcèlement moral à l'école et le harcèlement moral au travail ne peuvent plus être mis sous le tapis.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'attitude du directeur en réponse à notre alerte.

Bien que nos points de vue soient radicalement différents, les faits sont les faits.

Qu'il qualifie ces faits de « dramaturgie », participe d'une volonté de minorer la réalité.

Pour nous, il s'agit bien évidemment d'une violence faite à une collègue en situation de subordination sur son lieu de travail.

Si la seule réponse est d'enfermer la CGT dans un simple rôle de trublion pour faire oublier la réalité des faits : c'est navrant !

Même le directeur peut se tromper en ayant cru à l'excellence d'un de ses cadres, nous affirmons que cette excellence n'est que de façade.

Malgré la résistance de notre Directeur à ne pas vouloir en entendre plus, nous lui avons rapporté des propos discriminatoires, vexatoires qui ont été tenus par le chef de service incriminé de façon réitérée au sujet de certains de ses collaborateurs.

La CGT et ses élus ont subi des propos d'une violence extrême. Le directeur a tenté de nous isoler, de nous intimider et il n'y a visiblement pas réussi. Quand il s'agit de la défense de l'intégrité psychique et morale, la CGT agit résolument pour défendre les collègues. Elle agit pour ce qui est juste. Elle agit pour mettre fin aux dérives managériales.

Si le directeur, pense que la CGT aurait eu en tête d'utiliser la violence portée contre cette collègue pour régler on ne sait quoi, c'est bien mal nous connaître.

Vu les propos tenus contre la CGT, le déni de l'attaque vis-à-vis de notre collègue, il n'était plus possible de rester dans l'instance. Nous nous sommes résolus à partir.

La détermination de la CGT à défendre les victimes, les droits et garanties des personnels, les conditions de travail ne fléchira pas.

VIOLENTOMÈTRE	
	
Remarques et critiques acceptées	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	
Travail en confiance et autonomie	
Reconnaissance du travail	
Refus de relations extraprofessionnelles accepté	
Commentaires sur votre apparence	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE
Parole coupée systématiquement	
Blague sur les « promotions canapé »	
Questions indiscrètes insistantes sur votre vie privée	
Blagues sexistes et sur les blondes	
Évocation de sexualité sans accord	HARCÈLEMENT SEXUEL
Mécontentement après votre refus d'être raccompagnée	
Recherche systématique d'être seul avec vous	
Images à caractère pornographique visibles	
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	
SMS ou mails sexuels sans accord	AGRESSIONS SEXUELLES
Demande insistante d'un acte sexuel	
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	VIOLS
Baiser forcé par surprise	
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	
Fellation ou pénétration forcée	